

CONTRAT 1344
N/REF : 7/12/2025 0H29 C:001321 I:80312
V/REF : Contrat N°001344 du 24/09/2024

SAS COROCALI
Le Quartier des Gourmets
C.C. Grand Quartier
ROUTE SAINT MALO
35760 ST GREGOIRE

IMMEUBLE : QUARTIER GOURMETS
C.C. Grand Quartier
ROUTE SAINT MALO
35760 ST GREGOIRE

Rennes, le

16 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : BAC GRAISSE - CONTACTER MR RODRIGUEZ : 06 83 56 31 35 (PRISE DE RDV)

MOTIF : REDEVANCE DU 4EME TRIMESTRE

Donneur d'ordre : M. RODRIGUEZ

INTERVENTION DU 02/12/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE
- 1 BAC A GRAISSES 1 M3 (EXTERIEUR BATIMENT)
- CURAGE CANALISATIONS EAUX USEES
CUISINES : (LE MATIN)
CONTROLE BON ECOULEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

4 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

FACTURATION : :
la redevance sera facturée 4 fois l'an a l'issue de chaque intervention
et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.
 ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
 publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 553,88

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 06/2024 Valeur : 140,3
 Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 4	Entretien de bac(s) a graisse	4/AN	568,31	142,07

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	M3 de déchets traités		59,51	59,51

TOTAL H.T. 201,58

T.V.A. a 20,00% 40,31

TOTAL T.T.C.En EURO 241,89

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
 (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.